



Traité Nedarim

Michna 5 - Chapitre 8

[ה] עד הגשמים, עד שיהיו הגשמים--עד שתד רביעה שנייה;
רבן שמעון בן גמליאל אומר, עד שתגיע זמנה של רביעה. עד

שיפסקו גשמים, עד שייצא ניסן כולו, דברי רבי מאיר; רבי יהודה
אומר, עד שיעבור הפסח.

ח,ד קונם יין שאיני טועם השנה, ונתעברה השנה--אסור בה
ובעיבורה. עד ראש אדר, עד ראש אדר הראשון. עד סוף אדר,
עד סוף אדר השני. רבי יהודה אומר, אמר קונם יין שאיני טועם
עד שיהא הפסח--אינו אסור, אלא עד לילי הפסח, שלא נתכוון
זה, אלא עד שעה שדרך בני אדם לשתות יין.

S'il est dit : « jusqu'aux pluies », ou jusqu'à ce que la pluie survienne », l'interdit subsiste jusqu'à ce que la seconde pluie fécondante tombe. Rabban Chimon ben Gamliel dit : l'interdit subsiste seulement jusqu'à l'arrivée de l'époque de la pluie fécondante. S'il est dit : « jusqu'à ce que la pluie cesse », on entend par là jusqu'à l'achèvement complet du mois de Nissan ; tel est l'avis de Rabbi Méir. Selon Rabbi Yehouda, on entend par là : jusqu'à ce que Pessa'h soit passé.

Lorsque quelqu'un dit : « je m'engage par vœu à ne pas goûter de vin cette année » et l'année est déclarée embolismique, l'interdit subsiste toute l'année sans le mois supplémentaire. S'il a dit : « jusqu'au commencement du mois d'Adar », l'interdit subsistera seulement jusqu'au commencement du mois d'Adar I ; de même, s'il est dit : « jusqu'à la fin d'Adar », on entend par là : Adar I. Rabbi Yehouda dit : lorsque quelqu'un s'est engagé par vœu « à ne pas goûter au vin jusqu'à ce que Pessa'h soit là », l'interdit cesse dès la première nuit de Pessa'h, car il a dû entrer dans sa pensée de cesser l'interdit au moment où tous ont l'habitude de boire du vin (soit à la première nuit).



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions